

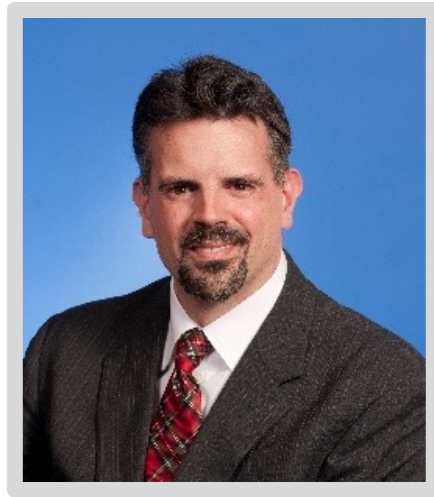
Mise à jour du CCSP

Rester au fait en période de
changements sans précédent

fmi  igf[®]

PD WEEK 2022

SEM AINE DE PP 2022



Bailey Church, CPA

Leader national
Secteur public, KPMG au Canada

bchurch@kpmg.ca

613-698-7220



Diane Peressini, FCPA, FCA

Politique comptable et rapports du
gouvernement

Bureau du contrôleur général

Diane.Peressini@tbs-sct.gc.ca

613-301-1057

Sujet	Date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du)
Instruments financiers (SP 3450)* Conversion des devises (SP 2601)* Présentation des états financiers (SP 1201)* Placements de portefeuille (SP 3041)* (* doivent être adoptées ensemble)	1 ^{er} avril 2022
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280)	1 ^{er} avril 2022
Revenus (SP 3400)	1 ^{er} avril 2023
Éléments incorporels achetés (NOSP-8)	
Partenariats public-privé (SP 3160)	

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Le chapitre SP 3280 est entré en vigueur le 1er avril 2022 et traite de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles

COÛTS DE MISE HORS SERVICE

Les coûts de mise hors service d'une immobilisation corporelle augmentent la valeur comptable de l'actif et sont passés en charge sur sa durée d'utilité.



ÉVALUATION DU PASSIF

L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS est fondée sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'actif à la date des états financiers.



RÉÉVALUATION

L'évaluation ultérieure du passif peut entraîner un changement de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause ou une charge.



Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 est entré en vigueur le 1er avril 2022 et fournit des indications détaillées sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir à l'égard des instruments financiers, y compris les dérivés.

DÉRIVÉS

Dérivés et capitaux propres activement cotés et évalués à la juste valeur. Les dérivés incorporés deviennent autonomes s'ils ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

JUSTE VALEUR

L'option de la juste valeur est disponible pour les actifs et les passifs gérés sur la base de leur juste valeur.

AUTRES INSTRUMENTS

Tous les autres instruments financiers continueront d'être évalués au coût amorti.

COÛT AMORTI

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer le coût amorti.

Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 est entré en vigueur le 1er avril 2022 et instaure un nouvel état des gains et pertes de réévaluation qui sera inclus dans les états financiers, dont les états financiers ministériels.

RÉÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les réévaluations non réalisées d'instruments financiers incluses dans l'état des gains et pertes de réévaluation comprennent les réévaluations à la juste valeur.



GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains et pertes de réévaluation sont des composantes de l'excédent ou du déficit accumulé (capitaux propres).



GAINS ET PERTES ACCUMULÉS

Les gains et pertes de réévaluation accumulés sont constatés dans l'état des résultats à la date du règlement.



Partenariats public-privé (PPP)

Le chapitre SP 3160 entrera en vigueur le 1er avril 2023. Le gouvernement se dote d'une infrastructure en matière de PPP et fait appel à un partenaire du secteur privé qui est notamment responsable :

- de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration d'une infrastructure;
- de son financement au-delà du stade où elle est prête à être utilisée;
- de son exploitation et de son entretien.

1

Un actif est comptabilisé lorsque l'entité du secteur public obtient le contrôle de l'infrastructure. Un passif, lui, est comptabilisé lorsque l'entité du secteur public comptabilise un actif.

2

Un actif PPP est comptabilisé au coût assumé par le gouvernement. Le passif est initialement évalué au coût de l'actif lié à l'infrastructure.

3

L'évaluation ultérieure d'un actif est fondée sur le coût amorti en fonction de sa durée de vie utile. L'évaluation ultérieure d'un passif se fait au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

4

Dans le cas des modèles de frais d'utilisation (c.-à-d. modèles de l'utilisateur-payeur), un passif est établi pour l'obligation de prestation. Les revenus sont comptabilisés et le passif réduit au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

Revenus

Le chapitre SP 3400 entrera en vigueur le 1er avril 2023.

Il met l'accent sur la comptabilisation des revenus à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

1

Avez-vous repéré des opérations génératrices de revenus autres que les contributions, les recettes fiscales ou les paiements de transfert qui créent des obligations de prestation (c.-à-d. que l'entité est tenue de fournir un bien ou un service pour gagner ce revenu)?

2

Avez-vous examiné les méthodes comptables concernant ces opérations afin de vérifier que les revenus sont comptabilisés uniquement lorsque les obligations de prestation sont remplies?

3

Existe-t-il de la documentation sur les obligations de prestation touchant les sources de revenus, et sur la façon dont elles sont remplies?

4

Avez-vous quantifié l'incidence d'un changement de méthode comptable, ou déterminé qu'il n'y a aucune incidence?

Éléments incorporels achetés (NOSP-8)

Les ressources économiques non monétaires identifiables sans substance physique acquises dans le cadre d'une opération avec contrepartie sans lien de dépendance.

Les éléments incorporels achetés doivent être constatés comme des actifs dans les états financiers lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de constatation du chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers ».

Le CCSP a publié la Note d'orientation du secteur public NOSP-8 à titre d'indications provisoires afin de clarifier les modifications proposées dans l'exposé-sondage portant sur le chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », le chapitre SP 1100, « Objectifs des états financiers », et le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ».

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

Projets en cours relatifs aux NCSP

Sujet

Prochaines étapes

Avantages sociaux

Publication en juillet 2021 de l'exposé-sondage Projet de chapitre SP 3251, « Avantages sociaux », pour commentaires avant le 25 novembre 2021.

Fondements conceptuels de la performance financière

Publication par le CCSP des exposés-sondages portant sur le projet de cadre conceptuel et le modèle d'information révisé pour commentaires avant le 30 juin 2021.

Approche du CCSP à l'égard des Normes comptables internationales du secteur public

Le CCSP a voté pour l'adaptation des principes des IPSAS lors de l'élaboration de ses futures normes, dans le cadre de tous les projets devant débiter à compter du 1^{er} avril 2021.

Consultations sur les organismes sans but lucratif du secteur public

Publication par le CCSP d'un deuxième document de consultation. La date limite de réception des commentaires était le 30 juin 2021.



Merci!

